



OPERATIONS ELECTORALES 2024

COMITE DIRECTEUR
LUNDI 8 JUILLET 2024

ffgolf[®]

SOMMAIRE

1 – REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

2 - APPEL A CANDIDATURE

3 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

4 – VOTE DU COMITE DIRECTEUR

5 – CALENDRIER DES COMITES ET BUREAUX DIRECTEUR

1. REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

Il a pour objet d'organiser les opérations relatives à l'élection du **Comité Directeur** de la Ligue de Golf AURA pour la nouvelle mandature et a été publié sur le Site Internet de la Ligue de Golf AURA.

1. REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

Conformément à l'article 4 du Règlement Intérieur de la Ligue de Golf AURA le présent règlement détermine notamment :

- La date, le lieu et les modalités du scrutin :

Samedi 23 novembre 2024

- La représentation Hommes / Femmes au sein du Comité Directeur de la Ligue ;

En 2023 la représentation féminine est de 27,31

1. REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

- Le délai dans lequel les listes des candidats doivent parvenir à la Ligue ;
Samedi 26 octobre 2024 à 12h00
- Le délai dans lequel les listes irrecevables peuvent être régularisées ;
Mardi 5 novembre 2024 à 12h00

1. REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

- Les documents qui peuvent être demandés aux votants pour justifier de leur capacité à voter ;

Les votants (*Président en exercice, représentant permanent, représentant des gestionnaires ou porteur d'un pouvoir*) devront pouvoir justifier de leur capacité à voter et devront présenter les éléments suivants :

- licence ffgolf ou attestation de licence 2024 « membre association sportive » s'agissant du Président d'AS ou représentant permanent ;
- licence ffgolf ou attestation de licence 2024 s'agissant du Représentant du gestionnaire ;
- pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ;

1. REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

- Les documents qui peuvent être demandés aux votants pour justifier de leur capacité à voter ;

pour les mandataires : pouvoir original et licence ffgolf ou attestation de licence 2024 « membre association sportive » au sein du Club représenté*.

**Rappel :* En cas d'empêchement du représentant du gestionnaire du Club de golf, ce dernier ne peut être représenté que par le Président en exercice de l'association sportive (ou Représentant permanent) ou, en cas d'empêchement du Président, par son délégataire titulaire d'une licence « membre association sportive » au sein de l'association sportive.

1. REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

- Les conditions de remplacement d'un candidat défaillant après la date limite de clôture des candidatures ;

Jeudi 7 novembre 2014 à 18h00

- Le rôle et la composition du Bureau de vote ;

Le Bureau de vote sera constitué d'au moins deux membres dont :

- Le Délégué de la Ligue de Golf AURA ;
- Un représentant désigné de chaque liste officielle.

Le Bureau de vote décide à la majorité simple de ses membres. En cas d'égalité, la voix du Délégué de la Ligue sera prépondérante.

1. REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES

- Le cas échéant, les modalités du vote par correspondance, à distance (*vote électronique*).

Vote par correspondance si pluralité de liste vote électronique

2. APPEL A CANDIDATURE

Les **listes** de candidats devront être réceptionnées au siège de la Ligue par tout moyen :

Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales le 9 juillet 2024 ;

Au plus tard le **samedi 26 octobre 2024 à 12H00**

2. APPEL A CANDIDATURE

Pour être recevables, les listes doivent être complètes et accompagnées :

- Des déclarations sur l'honneur signées par chaque candidat pour être recevables ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat figurant sur une liste ;
- D'une attestation de licence 2024 de chaque personne figurant sur une liste candidate ;

Pour le candidat postulant sur le poste de « médecin » : attestation de son inscription à l'ordre des médecins.

3. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Remplir le formulaire disponible sur le site internet accompagné de tous documents demandés.

4. VOTE DU COMITE DIRECTEUR

- Règlement des opérations électorales
- Appel à candidature
- Attestation sur l'honneur

4. CALENDRIER DES BUREAUX OU COMITES DIRECTEURS

Lundi 8 juillet 2024 approbation Règlement des opérations électorales

Mardi 9 juillet 2024 publicité AG élective site internet

Samedi 26 octobre 2024 12h00 dépôt des listes

Lundi 28 octobre 2024 BD 17h30 avis recevabilité des listes

Mardi 5 novembre 2024 BD 17h30 avis définitif des listes

Mercredi 6 novembre 2024 CD 17h30 avis définitif des listes

Jeudi 7 novembre 2024 publication des listes

QUESTIONS ?

